



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture
le
et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 69

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015	Identifiant : 2015-0468	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : Budget Annexe Collecte Traitement Valorisation Déchets (CTVD) - 70 - Produits des services du domaine et vente diverses - Tarifs 2016 d'incinération applicables aux apports d'origine professionnelle		
Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 20/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015		
Rapportée par : FLORENCE JARDIN		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : lutter contre le changement climatique de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : incinération avec valorisation énergétique des déchets des professionnels.

Pour l'année 2016 et à l'instar des années précédentes, il convient :

- de faire signer une demande d'autorisation de traitement à l'U.V.E. (afin de pouvoir encaisser tous les apports),
- de fixer, par trimestre, un minimum de facturation à une tonne de déchets si au moins un apport a été réalisé durant cette période. Ainsi, pour tout apport inférieur ou égal à une tonne durant le trimestre, une tonne sera facturée ; pour tout apport supérieur à une tonne durant le trimestre, la facturation sera effectuée à la masse réelle apportée,
- de fixer à 139,40 euros HT/tonne le prix du traitement. Ce tarif est en augmentation de 2% par rapport à l'année 2015 pour tenir compte de l'évolution des consommables.

Ce tarif est très éloigné du tarif proposé pour l'incinération d'ordures ménagères issues de collectes publiques. En effet, ce type d'apport nécessite une prise en charge particulière par l'exploitant (apports de faible quantité, suivi visuel de l'introduction des déchets en four, etc.).

Après examen, il vous est proposé :

- 1°) de donner votre accord à ce sujet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,
- 3°) les recettes seront encaissées sur l'imputation budgétaire 816.1/70688.

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST, MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nombre : 5



Abstention : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :